

MESURES DE PREVENTION APPLICABLES	Prescription	Recommandation
- Purger les pierres ou les blocs en équilibre précaire situés en amont des bâtiments ou des ouvrages existants ou futurs.		X
- Mettre en place des écrans souples ou rigides en amont des constructions existantes ou futures ; ou construire un écran massif associé à un fossé formant piège à blocs, l'ensemble étant végétalisé.	X	
- Concevoir les façades et les toitures exposées de façon à ce qu'elles puissent subir sans dommage l'impact des blocs.	X	
- Sur les voies carrossables, pose de panneau d'interdiction de stationnement doublée d'un panneau signalant les chutes de pierres tant qu'il n'y aura pas d'ouvrage protecteur en amont.	X	
- Pour les boisements situés en amont, on cherchera à densifier les tiges ligneuses et à entretenir la forêt. Interdiction des coupes à blanc étoc.		X